

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clôture de l'instruction et renvoi devant le tribunal suite au décès d'un enfant âgé de 5 ans survenu à la compostière du Val-de-Ruz, le 23 mai 2018

Le Ministère public communique que l'instruction ouverte à la suite du décès d'un enfant âgé de 5 ans à la compostière du Val-de-Ruz, le 23 mai 2018, est terminée.

Pour rappel, le 23 mai 2018 vers 1600, cet enfant, qui accompagnait sa maman pour prendre du terreau, était tombé dans le bac de rétention des eaux de la compostière, située sur la commune de Boudevilliers, dans le Val-de-Ruz.

L'enfant avait pu être sorti du bassin par les ambulanciers dépêchés sur les lieux avant d'être héliporté dans un état critique à l'hôpital de l'Ile à Berne où son décès par noyade devait malheureusement être constaté.

L'enquête menée à la suite de ce drame a permis de mettre en évidence que le garde-corps entourant le bac de rétention était endommagé et affaissé à l'endroit où l'enfant était tombé et ce probablement depuis plusieurs années, créant de la sorte une situation dangereuse pour tout utilisateur du site.

Le Ministère public est ainsi arrivé à la conclusion que l'absence de remise en état de ce garde-corps, obligatoire compte tenu de la configuration des lieux, est à l'origine du drame, dont la responsabilité peut être imputée au propriétaire et exploitant du site. Aucune autre responsabilité concomitante n'a été retenue par le Parquet.

Au terme de cette enquête, le Ministère public a décidé de renvoyer le propriétaire et exploitant du site devant le Tribunal de police des Montagnes et du Val-de-Ruz sous la prévention d'homicide par négligence.

Neuchâtel, le 15 mai 2019

Ministère public
Parquet régional de Neuchâtel
Fabrice Haag, procureur
032 889 61 71